

TRAVAIL

5¢

VOLUME XXI — No 10

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL — OCTOBRE 1945

La réunion plénière de Sherbrooke

Législation concurrente pour remplacer les mesures centralisatrices

**Thème principal du discours de M. Alfred Charpentier ...
Les provinces doivent conserver leur autonomie ...
Les allocations familiales et la constitution**

Voici quelques passages saillants du rapport annuel du président de la C.T.C.C., M. Alfred Charpentier, rapport présenté à la réunion plénière de Sherbrooke:

"Le Saint-Père s'est réjoui de la renaissance du syndicalisme libre, surtout du syndicalisme chrétien. Il a souligné l'importance du syndicalisme qui s'inspire des principes évangéliques dans les combats à soutenir contre les organisations syndicales subversives à la religion chrétienne et à la saine philosophie. "Les syndicats chrétiens, affirme Pie XII, sont des cellules de l'apostolat chrétien moderne et non des confréries; ils ont pour mission de veiller sur le monde du travail, de le défendre et de l'éclairer en lui enseignant les bases de la religion et de la morale humaine selon les besoins et les circonstances des temps". Au nom de l'Eglise, il a de nouveau proclamé nettement la nécessité de tels syndicats chrétiens, évidemment partout où ils peuvent naître. Par conséquent, il indique aux ouvriers qui ont foi au Christ leur devoir d'adhérer à ces syndicats. Leur devoir, pour le moins, d'étudier la doctrine sociale de l'Eglise catholique.

Programme d'après-guerre

"Consciente depuis toujours de sa mission, la C.T.C.C. a compris sa responsabilité d'exposer sommairement ses vues, au début de la présente année, dans un document particulier sur les réformes sociales à réaliser pour l'après-guerre. Le programme d'après-guerre de la C.T.C.C. a été rendu public et remis entre les mains des gouvernements du pays.

"Ce programme, il va sans dire, s'inspire de l'enseignement social de l'Eglise et s'ap-

puie sur les directives de l'E-piscopat canadien. Ce n'est, à vrai dire, qu'un ensemble de suggestions bien mûries, particulièrement destinées à aider à la solution des problèmes de l'après-guerre immédiat, c'est-à-dire pendant la période de transition de la guerre à la paix. L'objet principal de ce programme est d'offrir les suggestions propres à assurer le plus possible de l'emploi à tous les travailleurs, pendant cette période, et à diminuer d'autant la misère du peuple.

"Le programme d'après-guerre de la C.T.C.C. lance un appel aux employeurs afin qu'ils s'éveillent au sens de leurs responsabilités sociales, énonce les principes de certaines réformes fondamentales aux organisations ouvrières, condamne l'action politique partisane dans le syndicalisme et accepte la nationalisation de certains biens, mais seulement lorsque sont épousés tous les autres moyens de faire servir tels biens à la société.

L'autonomie provinciale

"C'est un fait que les événements sociaux et politiques survenus dans le pays en ces dernières années, ont orienté la C.T.C.C. vers une entité beaucoup plus marquée que celle prévue à son origine. Nos conceptions sociales actuelles tendent, en effet, à s'identifier de plus en plus avec celles des élites sociales et religieuses de notre province. L'importance de l'autonomie provinciale en matière de législation sociale se révèle de plus en plus à nos yeux.

"Conserver cette autonomie nous paraît également nécessaire pour réaliser certaines revendications conformes aux conceptions sociales de la totalité de nos membres d'une

part et à celles, somme toute, de la population de la province.

"C'est en raison de ce fait que nous apportons un intérêt marqué à la conférence fédérale-provinciale qui est ouverte depuis le 6 août dernier. Pourquoi cette conférence? C'est que le gouvernement fédéral a un triple problème à résoudre; à savoir: 1. assurer de l'emploi à tous; 2. promouvoir la sécurité sociale, et, 3. maintenir à un niveau élevé le revenu national.

"Au surplus, avons-nous droit de croire que la conférence est un puissant moyen, disons mieux, elle est l'occasion la plus propice d'étudier les moyens à prendre afin que dans l'avenir d'une part, cessent les empiétements d'Ottawa, que les provinces recouvrent leurs prérogatives sacrifiées, et qu'existe une collabo-

ration plus intense; pour que d'autre part, soit précisée la juridiction provinciale et fédérale sur tous les points obscurs au fur et à mesure qu'ils apparaissent et soient définis enfin les points sur lesquels la constitution pourrait être amendée."

Les allocations familiales

Ici, M. Charpentier cite quelques-uns des accrocs à l'autonomie provinciale pratiqués par Ottawa, à la faveur de la guerre, et il dit:

"Il est quantité d'autres empiétements, mais j'en viens au tout dernier d'importance souveraine celui-là: j'ai nommé la Loi des allocations familiales, dont l'esprit va sûrement à l'encontre de la constitution, malgré les précautions subtiles prises pour contourner l'obstacle constitutionnel. Les allocations familiales ne sont-apparemment que la première phase d'un vaste programme de sécurité sociale élaboré par le gouvernement fédéral".

M. le président aborde ensuite les décrets-lois. "La guerre est finie, dit-il, en principe cette législation ouvrière fédérale à base de décrets est appelée à disparaître. Mais déjà des efforts sont tentés pour remplacer certains de ces décrets par de la législation permanente aux mains du pouvoir fédéral. Que des normes nationales s'imposent en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre dans le domaine social, notamment quant aux salaires minima, à la durée du travail et à l'âge d'admission des enfants au travail; qu'il y ait un besoin d'uniformisation de certaines lois ouvrières ou autres, entre les diverses provinces, soit!

Le noeud du problème

"Sans doute que nous admettons la centralisation des

pouvoirs du temps de guerre aux mains d'Ottawa, mais maintenant, et c'est là qu'est le noeud du problème, comment concilier, pour la reconstruction du pays, une direction similaire aussi efficace tout en laissant aux provinces leur autonomie?

"On ne doit pas chercher dans d'autres mesures centralisatrices la réalisation de ces réformes. La C.T.C.C. préconise, comme solution au problème (comme par le passé d'ailleurs) de la **législation concurrente**; solution motivée par la diversité de penser et d'agir sous de nombreux rapports des neuf provinces du pays.

"Dès lors il existe quelques exemples de législation concurrente entre les provinces et le pouvoir central. C'est elle la voie qu'il importe de suivre de plus en plus, d'un pas assuré et volontaire.

Des revendications

"Nous nous refusons d'imiter certains mouvements qui font pour le moins certaines revendications enfantines et irréalisables. Nous faisons cependant les revendications suivantes:

"Le maintien dans les industries privées, comme planchers des salaires, des taux horaires décrétés par les conseils régionaux du travail ou le conseil national du travail en temps de guerre et qui étaient en vigueur à la fin des hostilités avec le Japon; le salaire minimum vital hebdomadaire; des taux de salaires horaires minima dans les industries de base à portée nationale; la semaine de 48 heures comme durée maximum hebdomadaire de travail dans l'industrie privée, sans baisse de salaire; la semaine de 40 heures comme semaine maximum de travail. (Suite à la page 11)



M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., vient de s'embarquer à bord du "Nieuw Amsterdam", en route pour Paris où il assistera à la Conférence internationale du travail, à titre d'aviseur technique du délégué ouvrier canadien. Cette conférence doit s'ouvrir à la mi-octobre.

Les résolutions adoptées à Sherbrooke

Voici une liste aussi complète que possible des résolutions qui ont été adoptées lors de la séance plénière de Sherbrooke ou qui ont été référencées au Bureau confédéral pour action:

Loi des syndicats professionnels

Que la C.T.C.C. fasse pression auprès du gouvernement provincial afin de faire amender la Loi des syndicats professionnels (S.R.Q. 1941, ch. 162) à l'article 2, de façon à ajouter l'annexe suivante: "QU'UNE OU PLUSIEURS PERSONNES LIBERES, ENGAGEES PAR UN OU PLUSIEURS SYNDICATS, AIENT LE DROIT DE TRANSIGER EN LEURS NOMS".

Carte de qualification

Que la C.T.C.C. soit priée de se prononcer et de faire établir que la carte de qualification émise à un salarié soit reconnue par toute la province.

Que la carte de qualification soit uniforme dans la province.

Loi des différends ouvriers

Que l'article 18, paragraphe 2 de la Loi des différends ouvriers de Québec soit amendé de telle sorte que les délais soient prévus pour la nomination des arbitres lors de la formation d'un tribunal d'arbitrage et que des sanctions soient imposées aux parties qui passeront outre la limite des délais fixés, soit dans les dix jours. Si les parties ne procèdent pas dans ce délai, le ministre nommera lui-même le ou les arbitres.

Pension de vieillesse

Que des instances soient faites pour que la pension de vieillesse soit en vigueur à 60 ans au lieu de 70 ans, et qu'elle soit même contributoire, si nécessaire. On demande aussi que le caractère de cette loi de pension soit changé en une assurance de vieillesse pour éviter des abus de tout genre.

Accidents du travail

Que la C.T.C.C. fasse pression auprès du gouvernement provincial pour faire amender la Loi des accidents du travail de manière à ce que tous les employeurs, sans exception, soient assujettis à ladite loi.

Que la C.T.C.C. proteste auprès du ministère provincial du Travail, ainsi qu'à la Commission des accidents du travail contre la lenteur et les nombreux délais apportés dans le paiement des réclamations des accidentés.

Que la C.T.C.C. étudie la Loi des accidents du travail et prépare les amendements nécessaires à cette loi pour que tout accident soit rapporté à la Commission des accidents du travail immédiatement après être survenu.

Que la C.T.C.C. prépare un texte de loi prévoyant que toute enquête faite soit à la charge de la Commission et que l'accidenté ait droit d'appel devant un juge de la Cour supérieure.

Que la silicose contractée dans l'industrie métallurgique classée déjà par le gouvernement provincial comme maladie industrielle soit indemnisée dans toutes ses phases.

Que le barème des indemnités pour les accidents de travail soit annexé à la Loi des accidents du travail et que l'indemnité ne soit pas calculée sur un salaire annuel inférieur à \$1500.

Que la Commission des accidents du travail soit priée d'étudier l'opportunité d'amender la loi en ce qui concerne certains accidents présentement non acceptés par la Commission.

Code de procédure civile

En vue de protéger le public il est proposé que les huissiers obtiennent la signature de la personne à qui ils remettent une sommation. Actuellement, les huissiers livrent leurs brefs sans obtenir de signature et la personne inculpée est condamnée à payer par défaut de se présenter, même si elle n'a jamais reçu la sommation de comparaître en Cour.

Loi des relations ouvrières

Que les amendements suivants soient apportés à la Loi des relations ouvrières: a) que les expressions "contremaitre" et "représentant de l'employeur dans ses relations avec ses salariés"

(article 2) soient définies de façon précise; b) que l'article 41 soit amendé de manière à permettre l'appel des décisions de la Commission à un organisme ou à une personne indépendante de ladite Commission; c) que la Commission rende dans un délai raisonnable sa décision sur les cas qui lui sont soumis. De plus, qu'un comité d'enquête soit institué afin de juger si le nombre de fonctionnaires engagés conformément à l'article 31 est suffisant, vu que la lenteur avec laquelle la Commission procède actuellement cause de graves préjudices aux syndiqués.

Que demande soit faite au gouvernement provincial d'amender l'article 49 de la Loi des relations ouvrières de façon à ce que la Commission prenne elle-même les poursuites pénales contre les violateurs de la section 7 de ladite loi.

Semaine de quarante-huit heures

Que la C.T.C.C. demande au gouvernement provincial de réduire la semaine normale de travail à 48 heures pour tous les salariés.

Vacances payées

Qu'une semaine de vacances payées soit demandée au gouvernement provincial pour tous les salariés, soit par une Loi provinciale ou par la Loi des conventions collectives.

Commission du salaire minimum

Qu'une pression soit faite auprès de la Commission du salaire minimum afin d'obtenir qu'une Fédération qui a des syndicats affiliés dont les membres tombent sous le coup d'une ordonnance, soit avertie avant toute décision modifiant ou prolongeant ces ordonnances.

Ordonnances Nos 4, 5 et 8

Que la C.T.C.C. proteste auprès du gouvernement provincial contre la prolongation de l'ordonnance No 4 au mois de janvier 1947 et que l'on demande un minimum de 50 cents de l'heure.

Que les démarches nécessaires soient faites pour que le gouvernement provincial amende les ordonnances Nos 4, 5 et 8, de manière à ce que les salaires soient revisés pour concorder avec le coût de la vie.

L'observance du dimanche

Que le gouvernement provincial ne laisse pas inopérante la Loi de l'observance du dimanche, chapitre 309, 1941.

Que pression soit faite auprès de notre gouvernement provincial et auprès du gouvernement fédéral à l'effet d'obtenir une législation qui aurait pour but de faire cesser le travail de production assez tôt le samedi après-midi, afin que tout travail de réparation soit terminé à minuit le samedi soir.

Logement familial

Que la C.T.C.C. soit priée d'étudier un projet de loi provinciale permettant la construction de logements familiaux; que cette loi soit basée sur celle du crédit agricole, de manière à ce qu'un propriétaire, suivant l'évaluation municipale, puisse emprunter pour des réparations, des agrandissements ou encore le parachèvement de sa propriété.

Que la C.T.C.C. fasse pression auprès de la Fédération des caisses populaires pour que celle-ci recommande aux caisses populaires paroissiales de faire les prêts nécessaires à la construction de logements ouvriers à bon marché dans les petits centres et que la C.T.C.C. encourage les conseils centraux dans ces différents centres à promouvoir l'établissement de coopératives d'habitation et de construction.

Développement de l'industrie

Il est résolu de demander à la C.T.C.C. de faire en sorte que le gouvernement de la province rende son ministère de l'Industrie et du Commerce plus efficace pour le développement de l'industrie déjà existante et favorise l'établissement de nouvelles industries rendues nécessaires par les difficultés d'importation actuelles.

Examen médical obligatoire

Que soit mise en pratique la loi exigeant que les employés d'hôtels, de restaurants et salles à

(Suite à la page 8)

Faut-il des syndicats catholiques?

Lors de son voyage éclair en Europe vers la fin de la guerre, Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec demanda au Saint Père:

"Nos ouvriers catholiques doivent-ils entrer dans les Unions internationales, neutres pour essayer d'y exercer une heureuse influence ou faut-il garder nos syndicats catholiques?"

Et sans hésiter, avec élan même, le Souverain Pontife répondit: "Gardez-les comme la prunelle de vos yeux".

Voilà en substance ce que communiquait Son Exc. l'Archevêque de Montréal lors de la dernière retraite pastorale des prêtres de son diocèse.

Nomination de M. Picard

Ottawa. — On annonce, au ministère du Travail, la nomination de M. Gérard Picard, de Québec, secrétaire de la C.T.C.C., au poste de membre de la Commission des relations ouvrières. Il succède à M. Harmégnies.

C. Lamond & Fils Ltée

Médailles et Bagues pour Gradués

Insignes émaillés pour Sociétés.

929, rue Bleury - MA. 7769

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président.
445, Christophe-Colomb,
Québec.

M. Robert St-Hilaire, Sec.
29, 6e Rue, Limoilou,
Tél. : 3-3539

1231 est. Demontigny

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé GAGNON, prés.

Montréal
Roméo BELLEMARE, sec.

29, rue Gordon

Tél. : 587
Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

M. Lorenzo LEFEBVRE, prés.

M. L.-P. DEMERS, sec.

Hommage du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa

J. D. JOANISSE, prés.

Rod. JOLY, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osias FILION, prés.

J.-B. DELISE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.

Ludger FERLAND, prés.

Arthur HAMEL, sec.

123, boulevard Boivin

Tél. : 922
Syndicat Catholique et National du Textile de Granby Inc.

Philias DION, prés.

Henri FORAND, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.

Albert RAYMOND, prés.

19, rue Cares

Le Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Rimouski Inc.

Prés. : Jos. SANTERRE

Sec. : Louis LONGCHAMP

Association de la Soie Celanese de Drummondville

Prés. : Raymond BUSSIÈRE

Sec. : Roland CHAMPAGNE

Syndicat Cath. des Ouvriers en Métallurgie, de la Joliette Steel Ltd.

Jean-Paul JOLY, sec. arch.

Les syndiqués à l'Ecole de formation sociale

Cette année, le programme portait sur notre "mouvement syndical" — Cours du R. P. Cousineau et de MM. Georges-Aimé Gagnon, Jean Marchand et Joseph Pelchat

Les sessions syndicales organisées par l'Ecole de formation sociale, sous la direction du R. P. Jacques Cousineau, S.J., ont remporté le plus franc succès. Le programme d'études, pour cette année, portait sur "notre mouvement syndical".

Le R. P. Jacques Cousineau parla de l'évolution récente des relations industrielles. Il définit les facteurs de cette évolution puis en démontre les tendances qui sont les suivantes: sur le plan de la législation, l'arbitrage obligatoire; sur le plan de l'organisation technique, le contrôle ouvrier; sur le plan de la répartition financière, la participation aux profits; sur le plan de

Le communisme russe veut dominer le monde

Conférence du R. P. Georges Desjardins, S.J.

"La guerre de demain décidera si la Russie communiste doit devenir la puissance suprême du monde après avoir combattu ses alliés d'aujourd'hui, les Etats-Unis et l'Angleterre". C'est ce que déclarait le R. P. Georges Desjardins, S.J., l'un des directeurs de la revue *Relations*, devant les membres de l'Association des employés municipaux, réunis à l'hôtel Queen's.

Le Père Desjardins avait pris comme sujet de sa conférence: "Le spectre rouge se répand sur le monde". Il a déclaré: "La Russie est établie fortement comme principale puissance en Europe, elle devient actuellement la plus importante de l'Asie et veut devenir maîtresse du monde. Les Etats-Unis et l'Angleterre le savent, mais la Russie se prépare à se battre pour atteindre ses buts. C'est pourquoi la cinquième colonne communiste travaille sans relâche dans les deux Amériques".

Le sénateur Chapman

Le conférencier a commencé par citer un discours récent prononcé par le sénateur Chapman, de la Virginie, dans lequel il disait: "Le communisme ou le socialisme d'Etat se développe rapidement en Europe. Nous avons détruit une puissance de malheur, mais il se peut que nous soyons à en établir une autre aussi mauvaise sinon pire. C'est pourquoi c'est le devoir de tout Américain d'empêcher que la vague gigantesque qui balaye l'Europe ne déferle sur notre pays".

Dans un commentaire qu'il a fait de ce passage du discours du sénateur Chapman, le P. Desjardins a ajouté: "Oui, le Cercle rouge du communisme se répand rapidement et il englobe peu à peu tout notre univers. C'est le résultat le plus frappant de la présente guerre qui vient à peine de se terminer. La domination de Moscou se répand maintenant de Berlin à Vladivostock et de l'Arctique aux frontières de l'Iran, de l'Irak, des Indes et jusqu'à la Méditerranée."

la direction économique, l'ascension de la classe des travailleurs. Et comme conclusion, le R. P. Cousineau exposa le rôle du syndicalisme dans la société.

M. Jean Marchand

Le second cours, donné par M. Jean Marchand, relatait l'histoire de la C.T.C.C., l'évolution du mouvement et exposait enfin ses problèmes. Ces problèmes, il les divisa en quatre catégories, ceux concernant les secrétariats et conseils centraux, les conseils centraux et fédérations, les services confédéraux et enfin la taxe per capita. Il définit aussi la situation des syndicats fédérés et non fédérés. Et il termina en fournissant un plan d'ensemble du mouvement.

M. G.-A. Gagnon

M. Georges-Aimé Gagnon exposa ensuite la structure de notre mouvement syndical qui a, comme unité de base, le syndicat. Il définit et étudia chacun des organismes, puis expliqua le fonctionnement du mouvement sur le plan professionnel, par la convention collective et le niveau des salaires; sur le plan de la formation, par l'élaboration de la doctrine et l'exécution; sur le plan politique, par les directives et les renseignements, et sur le plan de l'organisation, par la direction et l'initiative et enfin la collaboration. Et le conférencier de développer comme conclusion la thèse suivante: unité de pensée qui conduit à l'unité d'action.

M. Joseph Pelchat

Enfin, M. Joseph Pelchat définit l'influence de la classe des travailleurs et du mouvement syndical dans l'orientation de la politique économique-sociale. Il dit ce que doit faire le syndicalisme ouvrier pour la formation d'une élite et d'une opinion publique bien avisée, qui sont deux conditions indispensables pour bien faire fonctionner le régime démocratique sans lequel ne peut vivre, ni s'épanouir, le syndicalisme ouvrier. Il aborde enfin le problème des activités politiques des unions ouvrières, s'attachant surtout à l'attitude du syndicalisme catholique qui exerce une action politique non partisane par une critique des lois et la présentation de mémoires. Il veut que l'action du syndicalisme catholique québécois s'exerce sur les deux gouvernements, mais de préférence dans le domaine provincial.

Les sessions

La première session de l'Ecole eut lieu du 3 au 5 août et elle réunissait trente-cinq chefs ouvriers de Joliette, Shawinigan, Drummondville et Granby; 2e session, 9 au 13 août, 15 agents d'affaires et organisateurs de Montréal; 3e session, 24 au 26 août, 34 officiers de Montréal; 4e session, 1er au 3 septembre, 35 chefs ouvriers de Granby et Sorel.



Au congrès de la Fédération du bâtiment, à Sherbrooke. — Au premier rang, de gauche à droite : MM. L. Dumas, vice-président; Jos. Dorion, vice-président; Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C.; Osias Fillon, président de la Fédération; J.-B. Delisle, secrétaire général. A l'arrière, on remarque : M. l'abbé Georges Côté, aumônier général de la C.T.C.C.; Morency, L. Lefebvre, Langlier, et autres.

En marge de la séance plénière de Sherbrooke

Une centaine de résolutions ont été soumises aux délégués lors de la réunion plénière de Sherbrooke, les 16, 17 et 18 septembre. Ces résolutions concernaient environ soixante-quinze item différents. On trouvera ailleurs une liste de celles qui ont été adoptées.

Le plan d'assurance-mortalité de la C.T.C.C. et adopté en principe mais réservé au Bureau confédéral.

Parmi les rapports les plus importants présentés lors de la séance plénière, signalons celui de l'organisation et de l'expansion des cadres de la C.T.C.C. Il est probable que ce rapport fera l'objet des journées d'études du Bureau confédéral au cours du mois de novembre.

* * *

M. Maurice Doran, propagandiste de la Commission de collaboration en matière de production industrielle, a exposé aux délégués les avantages des comités mixtes de production. Par la suite, une résolution a été adoptée afin que la C.T.C.C. encourage les fédérations à promouvoir, auprès de leurs syndicats, la formation de ces comités mixtes.

* * *

Le ministre fédéral du Travail, l'hon. Humphrey Mitchell, et le ministre provincial du Tra-

vail, l'hon. Antonio Barrette, ont fait tenir à la C.T.C.C. des messages de souhaits de succès à la C.T.C.C. à l'occasion du congrès de Sherbrooke.

* * *

Un représentant de la Commission des prix et du commerce a bien voulu faire connaître aux congressistes les raisons du rationnement de la viande. La question suscitait un vif intérêt. Les congressistes ont paru très satisfaits des explications fournies.

La C.T.C.C., au 31 mai 1945, comptait 61,723 membres. Les effectifs étaient ainsi répartis: quinze fédérations groupant 212 syndicats comptant un nombre total de 46,592 membres, et 88 syndicats comptant 15,131 membres, syndicats affiliés directement à la C.T.C.C.

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux fabriqués pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour aéroplanes de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS
"COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A. H. PATENAUME, drop

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

**LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC**

FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECHANIQUE

Spécialités : Bornes-tambours Soudure électrique et autogène

Nouvelles du mouvement

La Fédération du Bâtiment

La Fédération nationale catholique des métiers du bâtiment et des matériaux de construction a tenu son 21e congrès annuel à Sherbrooke les 14 et 15 septembre, à l'édifice des Syndicats catholiques, sous la présidence de M. O. Filion. Le congrès s'est ouvert par la prière dite par M. l'aumônier de la Fédération, M. l'abbé M. Maher. Il a été tenu quatre séances, trois le 14 et une le samedi avant-midi 15. Un banquet offert à tous les délégués a marqué la clôture du congrès.

Parmi les visiteurs on remarquait M. l'abbé L. Poulin et M. Honoré D'Amour, président de la Fédération du textile. Le congrès a adopté 25 résolutions qui ont été référées à l'assemblée de la C.T.C.C. Le regroupement a aussi nommé six délégués auxquels il avait droit: MM. A. Gosselin et H. Laverdure, Montréal; O. Chevalier et E. Lemieux, Québec; A. Bernier, Sherbrooke, et R. Légaré, St-Marc.

M. Osias Filion

Dans son rapport, le président, M. Osias Filion, a d'abord signalé les succès marquants obtenus par la Fédération durant l'année. Il a insisté sur la nécessité d'un plan de journées d'étude pour la construction. Il a félicité les instigateurs de la belle initiative qu'est l'Ecole d'apprentissage des métiers de la construction qui jouera un rôle magnifique pour l'avenir des ouvriers de la construction. Et il a terminé en formulant le voeu que "tous les membres de la C.T.C.C. soient de véritables propagandistes de la doctrine ouvrière catholique telle que conçue par Léon XIII et Pie XI de vénérée mémoire et d'immortel souvenir".

Les élections

Voici maintenant le résultat des élections que présida M. Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C.:

Président, M. Osias Filion; 1er vice-président, M. J. Dorion, Québec; 2e vice-président, M. M. Morency, Trois-Rivières; 3e vice-président, M. L. Dumas, Granby; secrétaire général, M. J.-B. Delisle, Montréal; directeurs, MM. Omer Chevalier, Québec; Alphonse Courteau, Trois-Rivières; A. Bernier, Canton de l'Est; J.-D. Joanisse, Hull; Omer Bell, St-Hyacinthe; Robert Légaré, St-Marc-des-Carrières; Ald. Gosselin, Montréal.

Fédération nationale du vêtement inc.

Le neuvième congrès de la Fédération nationale du vêtement inc., a été tenu au secrétariat des Syndicats catholiques de Victoriaville, rue Notre-Dame.

Le salaire qu'il faut réclamer

Le Pape et tous ceux qui prient, demandent pour ceux qui ont une femme et des enfants, un salaire vital, c'est-à-dire un salaire qui les fasse vivre, qui protège la femme et les enfants si la mort vient à faire disparaître le chef. Vous travaillerez à cela, vous travaillerez à ce qui s'appelle créer une atmosphère de famille. Cherchez à obtenir un salaire familial vital qui ne vous oblige pas à travailler tous les jours et vous permette de faire des économies. Réclamez-le, ce salaire, défendez-le, appuyez-le.

Les allocations familiales doivent être données, mais à titre de plus, à titre de restitution à la suite d'une situation qui dure depuis quarante ans. Et si vous vous attachez à cela, viendra un jour où nous n'aurons plus besoin des allocations familiales. Jusqu'à ce que ce jour arrive, jusqu'à ce qu'arrive le jour du plein épanouissement du corporatisme et des coopératives, il y aura de la misère dans le monde et si les ouvriers ne créent pas ces choses, ces mouvements, personne d'autre ne les lancera.

(S. E. Mgr Desranleau à la réunion plénière de la C.T.C.C.)

La première assemblée débute par la prière dite par M. l'abbé Albert Dumas, aumônier de la Fédération, et fut présidée par M. Elie Génois, président. Etaient présents: M. Gérard Picard, secrétaire de la C.T.C.C.; M. Boily, vice-président de la C.T.C.C.; un délégué fraternel, M. A. Turgeon, Victoriaville, et les délégués accrédités des syndicats de Québec, Victoriaville, Montréal, Ste-Croix de Lotbinière et Joliette.

Après le rapport du président et de la secrétaire, on procéda à l'étude des résolutions qui devaient être soumises aux séances plénaires de la C.T.C.C. Il a aussi été longuement question des nouveaux amendements apportés à la constitution de la Fédération.

Les élections

M. Jos. Aubry agissait comme

président d'élection et M. Roger Therrien, comme secrétaire. Le

résultat des élections a été le suivant:

Président, M. Alain Rheault, Victoriaville; 1er vice-président, M. Angelo Forte, Montréal; 2e vice-président, M. Elie Génois, Québec; sec.-trésorière, Mme Madeleine Roy, Québec; directrices: Mme G. Savard, Québec; Mme Boisvert, Victoriaville; M. Roger Therrien, Québec; M. Jean Rainville, Joliette; M. Jean-Marie Barbin, Ste-Croix de Lotbinière; M. Jos. Aubry, Victoriaville. Au comité conjoint: zone 1, M. A. Forte, Montréal; zone 2, M. Alain Rheault, Victoriaville; zone 3, M. Roger Therrien, Québec. Délégués aux séances plénaires de la C.T.C.C., MM. Rheault et Forte.

Fédération nationale des gantiers

La Fédération nationale des gantiers a tenu son 6e congrès annuel à Loretteville, les 4 et 5 août derniers, sous la présidence de M. Roméo Bellemare, président de la Fédération.

N'ayant pas de renouvellement de contrat à étudier cette année, ce congrès fut consacré à des journées d'études, lesquelles ont été des plus profitables pour tous les délégués présents, au nombre de vingt-quatre, représentant cinq centres. Le programme élaboré fit connaître davantage ce qu'était la C.T.C.C., une Fédération, un Conseil central, un Syndicat.

Dans son rapport, le secrétaire, M. Geo. St-Pierre, a rappelé que la plus grande activité de la Fédération avait été la passation du contrat dont les négociations avaient commencé au mois d'octobre 1944 et qui se sont terminées en juin 1945, alors qu'une augmentation fut accordée avec rétroactivité au 1er janvier 1945 et expiration au 31 décembre 1946.

M. Bellemare

Les élections ont donné le résultat suivant: président, M. R. Bellemare, Montréal; 1er vice-président, M. Edmond Durand, Loretteville; 2e vice-président, M. C.-E. Plamondon, Trois-Rivières.

vières; secrétaire général, M. Zéphirin Lamoureux, Montréal; directeurs: MM. E. Toner, Montréal; P.-E. L'Heureux, Montréal; A. Boucher, Québec; G. Falardeau, Loretteville; B. Fiset, La Pérade; directrices: Mme B. Pître, Montréal; Mmes E. Girouard, Montréal; E. Tellier, Trois-Rivières; G. Giguere, Québec; M.-A. Dubeau, Loretteville.

Travailleurs de la pulpe et du papier

M. Ph. Lessard, président de la Fédération nationale des travailleurs de la pulpe et papier, dans le rapport soumis au congrès annuel de cet organisme, révèle que la Fédération actuellement a vingt-trois syndicats affiliés et est signataire de vingt-trois conventions collectives. La plupart des conventions collectives ont subi dans le cours de l'année leur premier renouvellement. La fédération, avec l'aide de ses syndicats, a pu apporter des améliorations considérables au sort de l'ouvrier.

On espère que la période 1945-1946 verra les deux semaines de vacances généralisées dans l'industrie de la pulpe et du papier. Une requête a été placée auprès du Conseil régional du travail en temps de guerre pour une augmentation générale de 3 cents de l'heure au bénéfice de dix-huit usines.

Excellente situation

Quant à l'industrie elle-même, elle est dans une excellente situation (Suite à la page 10)

Les réclamations présentées lors de la marche sur Ottawa

Les journaux de lundi 10 septembre nous apprenaient que 500 ouvriers marchaient sur Ottawa où ils voulaient se faire entendre du premier ministre Mackenzie King et des principaux ministres du cabinet intéressés à l'œuvre de transition que traverse le pays par suite de la fin des hostilités.

On a qualifié leurs réclamations de radicales. Est-ce à bon droit?

Ce qu'ils veulent

Le salaire minimum réclamé de \$30 par semaine fait au bout de 52 semaines \$1560. Or, selon la Gazette du travail (juillet 1943), une famille de salarié urbain dépense de \$1400 à \$1450 par an. Cette réclamation n'est donc pas très exagérée, — à moins que le coût de la vie n'ait baissé, ce que la majorité n'est pas prête à admettre.

Vouloir la semaine de 40 heures et paiement basé sur 48 heures, est-ce autre chose pour l'ouvrier que de vouloir sa part de facilités dues aux progrès de la science?

Peut-on rejeter le principe qui introduit la 6ème demande: Maintien du revenu national par la taxation selon le principe de l'aptitude à payer?

Admettons que la première et la dernière demande qui semblent réclamer plus de considération pour les travailleurs organisés auraient besoin de nous être expliquées avant que nous ne les acceptions.

On est peut-être tenté de penser que ces ouvriers veulent une solution un peu trop vite? Ils vous répondent qu'en temps de guerre le gouvernement trouvait

rapidement des solutions. Il est vrai que c'était la guerre.

Une question troublante

Cependant une question troublante se pose à nous. Au nom de qui parlent ces délégués? De qui sont-ils les délégués? De l'A.F.L. du C.C.T., du C.I.O.? Le grand chef de l'A.F.L. ne s'est pas montré, ni celui du C.C.T.

Représentent-ils réellement la pensée des mouvements auxquels ils appartiennent? Si *Socius du Monde ouvrier* représente assez bien la pensée des Unions internationales (et je crois qu'il faut l'admettre), il ne semble pas dans son article bien tempéré sur le marché du travail (8 septembre), avoir eu vent de la marche plutôt violente sur Ottawa, ni des réclamations qui ont été formulées. Il semble admettre qu'un employeur renvoie son employé quand il n'y a plus de contrat, — il demande de ne réclamer que ce qui est juste et raisonnable et invite à ne pas formuler de demandes qu'on sait irréalisables.

Ceux qui ont marché sur Ottawa ne sont-ils pas un groupe de gauche, partisans de la violence, qui s'essaie? (en marge de toute discipline syndicale). Ne seraient-ils pas soumis à une discipline extérieure? Car on relève des sympathisants communistes parmi les délégués.

Ne serait-ce pas là une explication plausible? On a souvent signalé que le communisme cherche à noyer les unions neutres. Si les réclamations, dans l'ensemble, sont acceptables, l'atmosphère qui les entoure semble l'être beaucoup moins.

UN CATHOLIQUE



"DU FEU SANS FEU-AH! AH!
NE ME FAITES PAS RIRE!"

Le "Diable Rouge de la Forêt" sait fort bien que la combustion spontanée est non seulement possible mais chose fréquente. Il n'est besoin ni d'étincelle ni d'allumette pour provoquer la première flamme.

Des guenilles huileuses laissées dans le camp ou dans la cabane à yacht sont sujettes à la combustion spontanée. Si de la féculle de maïs s'y mêle, la combustion devient quasi-certaine.

Ne laissez donc pas de déchets ou de rebuts autour du camp— nettoyez tout avant de partir.

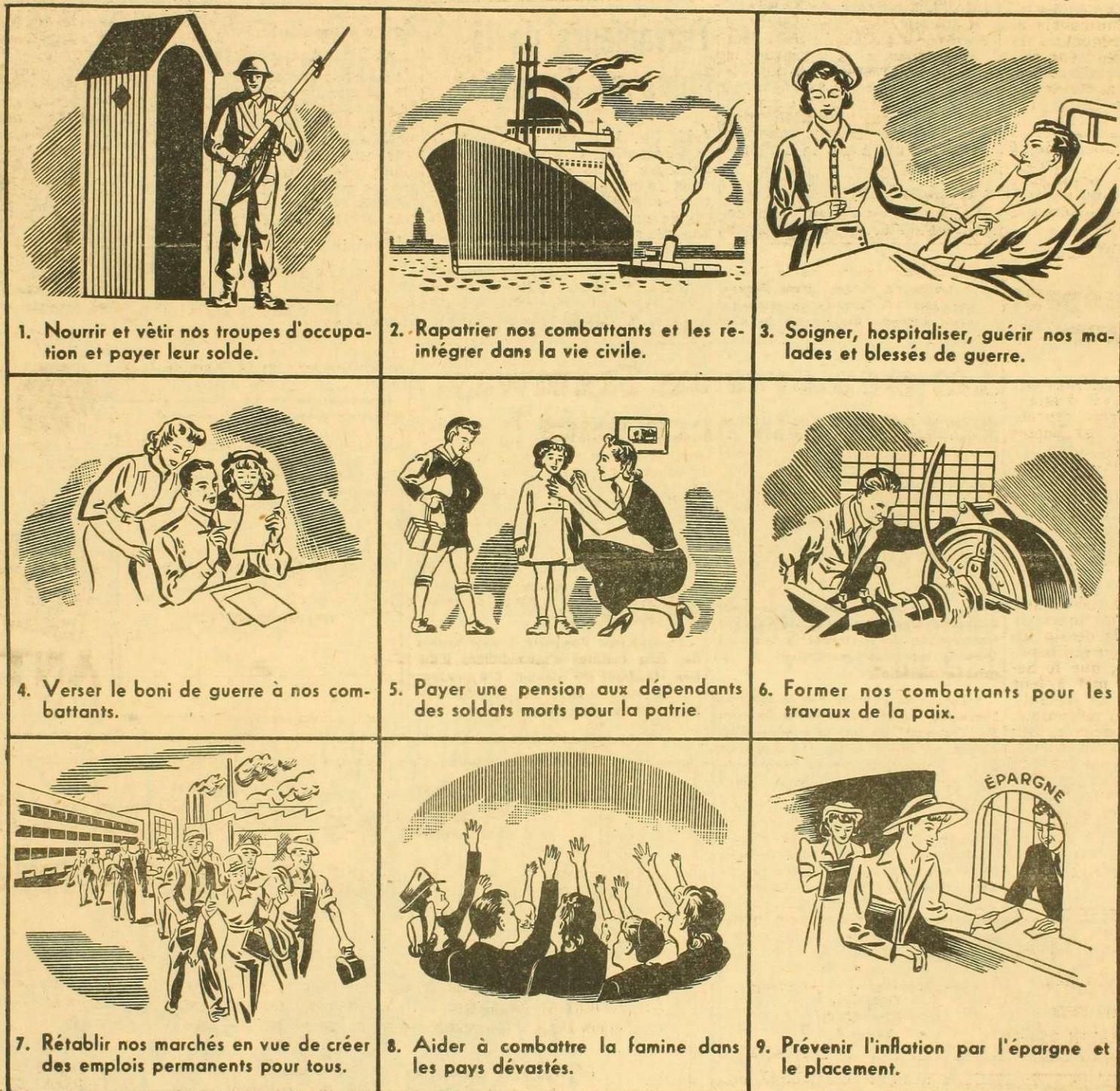
Les garde-feu ne peuvent pas se multiplier. Devenez un de ceux qui par paroles, exemples et actions prêchent la vigilance et la prudence pour aider à la conservation des forêts.

ÉTEINDRE
votre feu de camp,
c'est le premier
pas pour
ÉLIMINER
les feux de forêts.

TRANSPORT • CONSTRUCTION • GENIE CIVIL
The Shawinigan
WATER & POWER CO.
ELECTRICITE PRODUITS CHIMIQUES
SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED QUEBEC POWER COMPANY
filiales et subsidiaires

Ceci est la neuvième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.

IL Y A AU MOINS 9 BONNES RAISONS POUR LANCER LE 9^e EMPRUNT



1. Nourrir et vêtir nos troupes d'occupation et payer leur solde.

2. Rapatrier nos combattants et les ré-intégrer dans la vie civile.

3. Soigner, hospitaliser, guérir nos malades et blessés de guerre.

4. Verser le boni de guerre à nos combattants.

5. Payer une pension aux dépendants des soldats morts pour la patrie.

6. Former nos combattants pour les travaux de la paix.

7. Rétablir nos marchés en vue de créer des emplois permanents pour tous.

8. Aider à combattre la famine dans les pays dévastés.

9. Prévenir l'inflation par l'épargne et le placement.

Maintenant...

Un seul emprunt par année

Un objectif plus élevé

12 mois pour payer

4 FAÇONS D'ACHETER DES OBLIGATIONS

Au comptant • Au moyen de retenues sur le salaire • Par versements mensuels à la banque
Au moyen de la lettre de paiement différé



SOYONS PRÊTS À ACCUEILLIR LE VENDEUR

Achetons avec fierté des
OBLIGATIONS du 9^e EMPRUNT

LE CONGRES DE 1946 A QUEBEC

A la clôture de la réunion plénière de Sherbrooke, il a été décidé que la C.T.C.C. tiendrait son prochain congrès annuel dans la ville de Québec. Ce congrès marquera en même temps le 25e anniversaire de cet organisme.

Requête de la Fédération du cuir

Une requête de la Fédération nationale du cuir et de la chaussure du Canada a été soumise au Conseil régional du travail en temps de guerre, en amendement au décret 2256 de l'industrie de la chaussure. Cette requête a été appuyée par tous les représentants des différents syndicats de la province qui sont affiliés à la Fédération.

Cette requête demande, entre autres choses: la semaine de 40 heures; une échelle de production; la carte de compétence comme tailleur de cuir, après 5 ans; deux semaines de vacances payées, etc.

Cours du soir pour les travailleurs

Les cours du soir destinés aux apprentis, aux employés d'usines et aux contremaîtres reprendront le 9 octobre aux Ecoles d'Arts et métiers. Ces cours s'adressent à tous ceux qui désirent compléter leurs connaissances théoriques et pratiques en certaines matières techniques et dans leur métier respectif. Ils comprennent ordinairement 40 leçons données à raison de deux par semaine.

Parmi les matières théoriques, on relève les mathématiques, la lecture de plans et le dessin industriel. Les personnes qui bénéficient de ces cours, que le Secrétariat provincial met à leur disposition, peuvent se spécialiser en menuiserie, en mécanique d'ajustage en modélisme, en électricité, en radio, en travail du métal en feuilles, en lettrage commercial, en peinture en bâtiments, en soudure oxyacéténique et électrique, en coupe et confection du vêtement, etc.

Pour plus amples informations: 25 ouest, rue Notre-Dame, BE. 2858.



Au dixième congrès de la Fédération nationale du textile, congrès tenu à Magog. Au premier rang, de gauche à droite: M. le curé Léon Bouvier, de St-Patrice de Magog; Mme Honoré D'Amour; M. Honoré D'Amour, président de la Fédération; M. Philias Dion, vice-président; Mme Dion; M. l'abbé Maher, aumônier. A l'arrière on remarque, dans le groupe: M. l'abbé Lucien Poulin; M. Ovila Bergeron, m.p.; M. Gaston Ledoux, secrétaire-archiviste; M. René Gosselin, St-Grégoire de Montmorency; M. Charles-Edouard Faucher secrétaire-trésorier.

Les employés du Tramway resteront-ils enchaînés ?

Le contrat que la Compagnie des Tramways a signé avec la Fraternité, en juin dernier, a certainement produit des réactions diverses parmi les employés. La plupart sont mécontents. Il n'y a pas lieu ici de souligner à l'attention de nos lecteurs tous les aspects de ce mécontentement, ce serait beaucoup trop long. Aujourd'hui, contentons-nous de soumettre à leurs réflexions un point particulier de "la grande comédie".

Personne ne pourrait nier le fait qu'à l'occasion de la signature de la carte de "check-off" un certain nombre d'employés ont été molestés. La Fraternité a utilisé tous les moyens imaginables pour inciter tous les employés à adhérer à la C.B.R.E.

Devant de nombreuses plaintes, venues de divers côtés, le Syndicat des Employés de Tramways a demandé une enquête par la Commission Nationale des Relations Ouvrières. L'enquête a

prouvé qu'il y avait réellement eu de l'intimidation dans plusieurs cas et chaque cas est soigneusement étudié et jugé sans parti-pris.

N'est-il pas juste que le Syndicat batte pour qu'au moins les employés de Tramways aient la liberté de choisir leur association?

En tout cas, l'enquête a déjà révélé des faits certains d'intimidation; d'autres viendront s'y ajouter. Les preuves ne manquent pas et les témoins non plus. Ce que le Syndicat désire: "Pas

de chaînes pour les employés de Tramways".

Recommandez toujours
le fameux sirop

VITALGINE

en vente partout.

**Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs**

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINÉ
EN VENTE PARTOUT 25¢



Service aux Travailleurs et à l'Industrie

Depuis le début de ce siècle le ministère du Travail a fourni un SERVICE DE CONSILIATION à l'industrie — c'est-à-dire, aux employeurs et employés — afin de favoriser et d'encourager l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions générales du ministère comprennent aussi un vaste champ d'activités se rapportant directement au bien-être des travailleurs — LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, poursuivie avec le concours des gouvernements provinciaux . . . la vente des RENTES VIAGES SUR L'ETAT . . . l'aide à l'établissement de GARDERIES DE JOUR, de concert avec les gouvernements provinciaux . . . la compilation et la publication de la STATISTIQUE OUVRIERE et les projets de DOCUMENTATION OUVRIERE . . . la publication mensuelle de LA GAZETTE DU TRAVAIL . . . la législation traitant de COALITIONS . . . la préparation annuelle d'un RAPPORT SUR LA LEGISLATION OUVRIERE.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs.

LA LOI D'ASSURANCE-CHOMAGE, comportant LE FONDS D'ASSURANCE-CHOMAGE et le fonctionnement du SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, est appliquée par la Commission d'Assurance-chômage.

LES REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre et les conseils provinciaux.

L'ORDONNANCE REGISSANT LES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE est appliquée par le Conseil national du Travail en temps de guerre, assisté par les conseils régionaux.

Par l'entremise de LA COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on encourage la formation et le fonctionnement des Comités ouvriers-patronaux de la production.

MINISTERE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL,
Ministre du Travail

A. MacNAMARA,
Sous-ministre du Travail

100%
de notre personnel
appartient au
Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(SD) Inc.

Dupuis Frères
Montreal
865 EST, RUE STE-CATHERINE

Les résolutions adoptées à Sherbrooke

(Suite de la page 2)

manger subissent un examen médical obligatoire pour être au service du public.

Maladies industrielles

Que les démarches nécessaires soient faites auprès du ministère du Travail afin que les maladies contractées dans les imprimeries textiles soient considérées comme maladies industrielles.

Que pression soit faite auprès du gouvernement provincial pour que les compagnies d'amiante soient obligées de prendre les dispositions nécessaires pour éliminer la poussière d'amiante dans nos mines et nos municipalités.

Que la C.T.C.C. fasse pression afin que le gouvernement provincial passe une loi forçant tous les ateliers où l'on taille le granit d'installer des aspirateurs pour éliminer la poussière qui amène la silicose.

Que la Fédération nationale des employés de l'industrie minière demande l'appui de la C.T.C.C. sur la question de l'amiantose, maladie industrielle.

Commission du prix du pain

Que le congrès fasse pression de nouveau auprès du gouvernement provincial pour qu'il institue une Commission qui aurait pour but d'établir un standard de pesée et de qualité du pain dans la province, et d'y établir le prix de vente, si possible, afin de faire disparaître la concurrence déloyale qui se pratique entre les employeurs dans cette industrie, ce qui empêche les employés d'obtenir des salaires raisonnables.

Taux d'électricité

Que les démarches soient entreprises pour faire réduire les taux de l'électricité dans la province.

Taxes municipales

Que demande soit faite au gouvernement provincial de prendre les mesures nécessaires pour faire baisser les taxes municipales de façon à favoriser la construction de propriétés privées.

Débats de la Législature

Que la C.T.C.C. demande au gouvernement provincial de faire imprimer les procès-verbaux des séances de la session provinciale, comme la chose se fait à Ottawa pour les séances de la Chambre des communes.

Les médecins

Que la C.T.C.C. rencontre le Collège des Médecins, relativement aux honoraires des médecins et à leur absence en fin de semaine.

Ecole pour les arriérés mentaux

Que demande soit faite à la C.T.C.C. de prier le gouvernement provincial d'ouvrir une école pour les enfants arriérés mentaux, comme celle qui existait à la Jemmerais, avant l'incendie de l'hôpital St-Michel Archange, en 1932.

Assurance-chômage

Que la C.T.C.C. fasse les démarches nécessaires pour que les employés du transport par eau, par air, les employés du débardage, de même que tous les employés saisonniers dans les différentes industries soient inclus pour bénéficier de la Loi de l'assurance-chômage.

Que lors d'une première offense pour fausse déclaration l'individu ne soit condamné qu'à rembourser le montant reçu, plus les intérêts. Dans beaucoup de cas, un ouvrier sans mauvaise intention peut se tromper dans sa déclaration, lors d'une demande de prestation.

Que des représentations soient faites auprès du gouvernement fédéral afin que les prestations d'assurance-chômage versées à l'homme marié soient augmentées.

Ventes à termes

Que le règlement des ventes à termes, tel qu'établi par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, demeure tel quel indéfiniment, c'est-à-dire 1-3 comptant et dix mois pour payer.

Impôt

Que demande soit faite au gouvernement fédéral pour que l'impôt disparaisse sur les petits salariés, que l'homme marié bénéficie d'une exemption sur les premiers deux mille dollars du salaire gagné et le célibataire sur les premiers \$1200.

Allocations familiales

Que l'impôt sur le revenu n'affecte pas directement ou indirectement le paiement des allocations familiales.

On ne devrait pas percevoir du père un impôt sur les allocations familiales, puisque c'est la mère qui les reçoit et que celle-ci a droit à un revenu annuel n'excédant pas \$660 par année sans être soumise à l'impôt.

Que l'allocation familiale ne soit pas diminuée lorsqu'un père de famille gagne de \$1200 à \$1800.

Que la C.T.C.C. fasse les pressions nécessaires afin de faire amender la Loi fédérale des allocations de manière à faire disparaître la clause des taux décroissants.

Que les chèques d'allocation soient bilingues dans les neuf provinces du Canada.

Interdiction de travailler

Que les enfants au-dessous de seize ans, recevant l'allocation familiale, soient refusés pour le travail.

Disparition des taudis

La C.T.C.C. est priée d'étudier cette grave question des taudis, de façon qu'une résolution soit adoptée pour demander aux autorités compétentes la disparition des taudis.

Décret gelant les salaires

Que le décret gelant les salaires soit amendé de sorte que la Loi des conventions collectives à extension juridique puisse s'exercer comme avant la guerre.

Assurance-automobile obligatoire

Que le congrès de la C.T.C.C. étudie la question de rendre obligatoire l'assurance des chauffeurs et conducteurs de véhicules motorisés.

Cultivateurs et ouvriers

Qu'une pression soit faite auprès du Service sélectif pour que la préférence dans l'embauche intégral dans les industries et les usines soit donnée aux fils d'ouvriers, sur les fils de cultivateurs dont le travail est la culture de la terre et qui acceptent des salaires moindres que les ouvriers dont la vie dépend uniquement de leur salaire. Les cultivateurs devraient demeurer sur leur ferme pour permettre aux ouvriers de gagner leur vie.

Le Service sélectif

Il est résolu que les démarches nécessaires soient faites auprès de qui de droit pour que la construction ne soit plus assujettie au Service sélectif.

Loterie

Que les "imprimés" soient faits au Canada, si une loterie nationale ou provinciale est décidée.

La votation

Que pour les élections fédérales, provinciales ou municipales, les établissements industriels et commerciaux soient fermés le matin du scrutin, jusqu'à midi, et que les employés retirent quand même leur salaire pour cette demi-journée.

Code provincial de plomberie

Que le gouvernement ne tarde pas plus longtemps de publier un Code provincial de plomberie.

Que le ministère du Travail soit prié d'étudier l'opportunité de faire l'inspection des installations de plomberie dans les édifices publics dans toute la province.

Pour vous, mesdames

Le Mois du Rosaire

Il y a près d'un siècle, Léon XIII lança la première des douze encycliques destinées à recommander la grande dévotion au Très Saint-Rosaire, et à expliquer le mécanisme sublime des Mystères qu'il exprime.

L'Eglise a consacré le mois d'octobre à la dévotion au Rosaire, révélé vers l'an 1210 par la Mère de Dieu elle-même à saint Dominique, le futur fondateur des Frères Prêcheurs, qui développe autour de lui la dévotion à la Sainte-Vierge.

On sait que la fête en a été fixée au 7 octobre, en souvenir de la bataille navale de Lépante, gagnée par Juan d'Autriche sur les Turcs en 1571, victoire qui sauva non seulement le christianisme, mais encore notre civilisation occidentale née de lui.

Depuis sept siècles, le Rosaire n'a rien perdu de sa force, de sa vertu et de son efficacité, et l'histoire de l'Eglise se plaît à proclamer les victoires qu'on lui doit: celle de Muret, en 1213; celle de la Rochelle, en 1627; celle de Vienne, en 1683; celle de Peterwardein, en 1716, où le prince Eugène de Savoie-Carignan, célèbre général des armées impériales, fut vainqueur sur les Turcs.

Sauvé par Marie

Plus tard, le général Ch. de Vergé, sauvé par Marie dans le combat, offrit à la "Sainte Mère de Dieu", un ex-voto de reconnaissance, un sonnet écrit le 12 juin 1855, au camp de Traktir, sur la Tchernaya, et qui se termine par ces vers:

"Et je te dois de plus une illustre victoire
Mais à toi seule aussi j'en rappore la gloire,
Sainte Mère de Dieu, que ton nom soit béni!"

Aujourd'hui, comme au cours des siècles écoulés des héros éphémères séparent le deuil, la misère et l'épouvante au sein des nations. Une page tragique s'est écrite dans l'histoire de la civilisation et dans le drame terrestre. Des individus et des peuples continuent cependant de s'engager dans les ténèbres du doute et des sophismes.

Mais l'espérance est une vertu et ceux qui la possèdent doivent invoquer Marie, toujours présente dans les mystères joyeux, dououreux et glorieux. Notre-Dame qui est toujours une maman, est une puissante ambassadrice auprès de son divin Fils. Ne permettra-t-il pas que le pouvoir de sa Sainte Mère commence où finit celui des hommes!

Le Rosaire viennent s'ajouter les Litanies, qui mêlent le Ciel et la terre d'une façon sublime par l'éclat des images et la hauteur des pensées. Elles sont la poésie de la prière! "Rose mystique! Porte du Ciel! Etoile du Matin! Vase d'honneur!" Elles aussi devraient sauver le monde!

La sollicitude de Marie

La sollicitude maternelle de Marie pour tout le genre humain, par la grâce du Calvaire, est de tous les instants. Ainsi, la reconnaissance des humains envers cette grande Méditerranée du Fils de Dieu doit-elle être constante. Souveraine du Ciel et des âmes, la Vierge a droit à tous les hommages célestes et terrestres. De temps immémorial d'ailleurs, les poètes ont accordé leur lyre en son honneur et nous n'en finirions plus d'évoquer, à travers la poésie du monde entier, les œuvres de ceux qui ont consacré la gloire de Marie.

Et jusqu'à la consommation des siècles, et pendant toute l'éternité, continuera ce concert de louanges envers celle que l'Eglise reconnaît comme la Fille du Père, la Mère du Fils et l'Epoque du Saint-Esprit, triple couronne de roses, dont elle nous montre toutes les beautés et auquel elle donne le nom de rosarie.

Femmes, mes soeurs, la Grande Guerre II est finie, il est vrai, mais la Paix promise sur terre aux hommes de bonne volonté ne règne pas dans toutes les âmes. Au cours de ce mois d'octobre qui commence, n'accorderons-nous quelques instants chaque jour à Marie, la douce "Impératrice des Cieux", pour la prier de sauver le monde par son Rosaire!

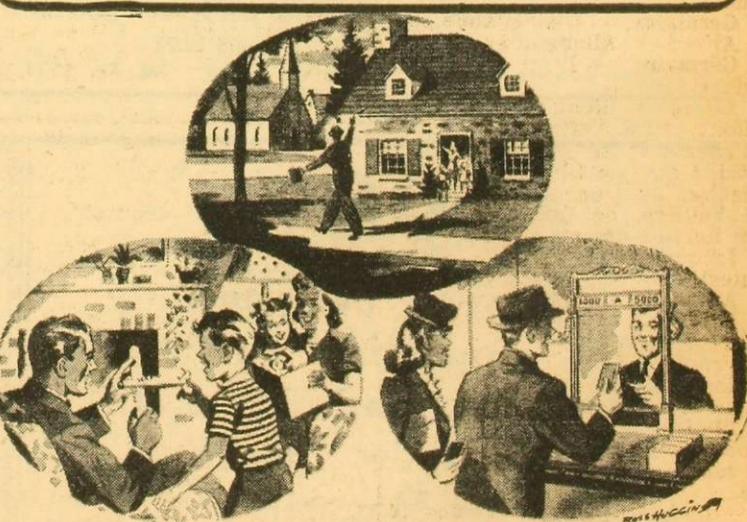
MANYA

La Paix...

La Liberté...

et La Prosperité

sont les résultats naturels du travail assidu et de l'économie systématique.



**LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL**

Fondée en 1846

Coffrets de sûreté à tous nos bureaux

SUCCURSALES DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE

Feuilleton du TRAVAIL

CONFLITS

Drame social en trois actes par

Jacques Morency

(Tous droits réservés)

(suite du numéro précédent)

Germaine. — Oh! comme je vous remercie, M. Jacques.

Alfred. — Vous auriez si bien pu vous venger!

Jacques. — C'est ce que je fais. C'est ma manière, à moi, de me venger, cela, M. Laliberté.

Alfred. — Décidément, il me surpassé ce garçon-là.

Françoise. — Ah! je reconnaiss bien en toi le cœur miséricordieux de ton père.

Alfred. — Et ce n'est pas tout.

Françoise. — Qu'y a-t-il encore?

Alfred. — Mon fils m'a demandé pardon à genoux... Après avoir erré comme un fou une partie de la nuit, il est revenu à la maison défaite, changé, méconnaissable. Il m'a juré qu'il changerait de vie. Il voudrait venir vous demander pardon, M. Jacques.

Elmire. — Lui pardonnerez-vous?

Alfred. — Il serait venu avec sa mère et moi, mais il s'est conduit envers vous d'une si déplorable façon qu'il n'a pas osé venir sans votre consentement. Il nous a prié d'être le moins longtemps possible. Il est d'une impatience d'avoir de vos nouvelles.

Jacques. — M. Laliberté, vous direz à M. Auguste que je serai heureux de lui serrer la main.

Elmire. — Ah! merci, M. Raynaud?

Alfred. — Je te le dis, Elmire, il est insurpassable ce garçon-là.

Elmire. — Vous n'avez donc jamais hâti personne, vous?

Jacques. — Je ne me souviens pas, madame.

Alfred. — Mon fils m'a promis qu'il se mettrait désormais au travail, et qu'il s'appliquerait de tout son cœur à connaître mieux et à aimer les ouvriers.

Jacques. — Il suffit de les connaître pour les aimer, monsieur.

Alfred. — Je le crois. Nous avons tous manqué de ce côté... Mais je vous assure que cela va changer à l'avenir. Nous en parlerons tantôt. Pour le moment nous avons un autre cas à régler. Il s'agit de ma fille Germaine... Vous me permettrez bien de lui dire un mot en particulier à ma fille?

Françoise. — Faites comme il vous plaît, M. Laliberté.

Alfred (bas à sa fille qui s'est approchée de lui): — Tu l'aimes toujours M. Jacques, petite?

Germaine. — Oui, papa.

Alfred. — Tu le lui as dit?

Germaine. — Oui.

Alfred. — Bien! C'est autant de fait... Il ne me reste plus qu'à donner mon consentement à votre union.

Germaine. — C'est inutile.

Alfred. — C'est inutile!... Pourquoi?

Germaine. — Il ne m'aime pas.

Alfred. — Allons donc!

Germaine. — Il me l'a dit lui-même.

Alfred. — Bien! (à part) Nous allons tirer l'affaire au clair. (s'adressant au groupe). Et j'ai décidé que ma fille Germaine se mariera dans un mois à M. Henri Vallière, de Québec, où elle ira habiter désormais.

Jacques (pâlissant). — Vous dites!

Alfred. — Dans un mois.

Jacques (se sentant mal). — Ah...

Française. — Qu'as-tu?

Jacques (se reprenant). — Rien... C'est ma blessure.

Elmire. — Désirez-vous vous coucher un peu?

Jacques. — Non... C'est passé.

Alfred. — Que pensez-vous de mon projet de marier ma fille, M. Raynaud?

Jacques. — Moi?... Je ne sais pas... Ce n'est pas trop tôt à votre avis... Si elle allait être malheureuse, Mlle Germaine.

Alfred. — Que me conseillez-vous?

Jacques. — Moi?... Je ne sais pas... Rien.

Alfred (à part). — Ah! le ma-

remplir. Pour moi, M. Laliberté, les ouvriers, laissés à leurs propres ressources, sont exposés aux mauvais coups du sort. Ils ont donc tout intérêt à se former en syndicats. Ah! mais vous n'aimez pas qu'on vous parle des syndicats...

Alfred. — Allez toujours. J'ai réfléchi depuis hier soir, et mes idées ont beaucoup changé.

Jacques. — Nous avons les syndicats qui sont des centres de formation. Il faut faire connaître le syndicalisme, l'introduire partout et le faire aimer. Pour cela, il faut vivre parmi les ouvriers. Au milieu d'eux on apprécie mieux leur travail, on connaît mieux leurs besoins. Non, c'est impossible. Je ne puis consentir à n'être plus qu'un assistant-gérant.

Germaine. — Jacques a raison, papa... Moi, je trouve que le travail quel qu'il soit ne déshonneure pas... Au contraire!

Alfred. — Vous parlez comme des sages tous les deux. Ah! vous êtes bien faits pour vivre ensemble!... Et toi, qu'en penses-tu, Elmire?

Elmire. — Que ma fille soit l'épouse d'un menuisier, moi je ne vois en cela rien de déshonorant.

Alfred. — Et vous, Mme Raynaud?

Françoise. — Je connais mon Jacques, et je sais que lorsqu'il a décidé quelque chose, rien ne peut lui faire changer d'idée.

Alfred. — Je commence à le croire, moi aussi. Donc vous resterez menuisier, M. mon gendre.

Jacques. — C'est la plus grande faveur que vous puissiez me faire.

Alfred. — Je vous disais donc que j'ai réfléchi à ce que vous m'avez dit, hier. J'ai usé tous vos arguments, et maintenant que je vous connais, je vois que vous aviez raison. Je ne combattrai plus vos syndicats. Au contraire, j'en encouragerai la formation. Je suis encore novice en la matière, mais vous m'instruirez, je vous aiderai, et si Dieu nous prête vie, nous verrons chez nous patrons et ouvriers travailler dans un même but comme nous le ferons désormais, vous et moi. (Il tend la main à Jacques).

Jacques (lui serrant la main). — L'union de toutes les classes.

Alfred. — Nous l'aurons, nous l'aurons.

Germaine. — Ce serait si beau de voir les hommes vivre dans un accord parfait.

Alfred. — Comme deux amoureux, n'est-ce pas, Germaine?

Germaine. — Oui, papa.

Jacques. — Et vous, Germaine, seconderez-vous nos efforts?

Germaine. — De toutes mes forces.

Elmire. — Nous apprendrons tous de vous à connaître mieux ceux que nous méconnaissions.

Françoise. — Mais c'est donc un héros que mon fils!

Alfred. — Je vous l'ai toujours dit, madame. Et un homme comme celui-ci est capable de tous les sacrifices pour défendre les faibles et faire rayonner partout, autour de lui...

Jacques. — LA JUSTICE!

FIN

(TOUS DROITS RESERVES)

On pourra se procurer le drame social *Conflits*, au prix de .50 sous la copie en s'adressant aux: "Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques, rue Royale, Trois-Rivières".

D'après la loi des Auteurs dramatiques, toute association qui exécute une pièce théâtrale doit se procurer autant de copies que la pièce comporte de rôles.

Toutes les copies de *Conflits* doivent être signées de la main de J. Morency.

De plus, un droit d'auteur de \$2 par acte est exigé à chaque représentation (soit \$6 pour l'exécution de la pièce) qu'on fera parvenir aux "Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques aux Trois-Rivières". — J. M.

Une chose à la fois

Ne jamais faire qu'une chose à la fois, cela est très important; l'homme véritablement remarquable, c'est celui qui peut concentrer toute son attention sur une chose et oublier le reste; la concentration, c'est la grande force de l'esprit humain.

L'Assurance-Chômage

Second article — Les deux premières conditions statutaires — L'acquittement des contributions et la demande de prestation

Renseignons-nous cuviers; voyons à nos affaires! disions-nous en terminant notre premier article sur l'Assurance-Chômage. Considérons aujourd'hui le sens précis des deux premières conditions statutaires à remplir pour avoir droit aux prestations d'assurance, en cas de chômage.

1ère condition statutaire :

"Que les contributions aient été acquittées à son égard pendant qu'il était adonné à un emploi assurable au moins cent quatre-vingts jours durant les deux années qui précèdent immédiatement la date à laquelle est faite une revendication de prestation."

Ceci veut dire: a) que votre occupation doit être considérée dans la loi de L'Assurance-Chômage comme un emploi assurable. A vous de vérifier.

b) que durant les deux années qui précèdent immédiatement votre demande de prestation, vous avez payé vos contributions à l'Assurance-Chômage pendant au moins 180 jours.

2ème condition statutaire :

"Qu'il ait formulé la demande de prestation de chômage en la manière prescrite, et qu'il prouve son état de chômage pour chaque jour qu'il prétend avoir été sans travail."

En d'autres termes: a) l'ouvrier, dès qu'il est en chômage, doit se rendre au plus proche bureau d'assurance-chômage et remplir les formules qu'on lui remettra. C'est à ce moment même que l'ouvrier est considéré "en chômage" par la loi de l'Assurance-Chômage.

b) en remplissant ces formules, l'occasion de prouver son état de chômage jour par jour lui sera donnée.

Permettez-moi de vous poser 4 questions:

1.—Au moment de votre demande de prestation, aviez-vous été adonné à un emploi assurable au moins 180 jours dans les deux années précédant immédiatement votre demande de prestation?

2.—Durant ces deux années, avez-vous versé vos contributions à l'assurance-chômage, au moins pendant 180 jours?

3.—Quand vous êtes tombé en chômage, avez-vous fait votre demande de prestation au plus proche bureau d'assurance-chômage et ce sur les formules à cet effet?

4.—Avez-vous prouvé, jour par jour votre état de chômage?

Oui? Eh! bien vous avez parfaitement rempli les 2 premières conditions statutaires.

Dans un troisième article, nous expliquerons les 3e et 4e conditions statutaires.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous adresser à tout bureau d'Assurance-Chômage ou encore au bureau du Président général de la C.T.C.C., à 3447 rue Saint-Hubert, Montréal, 24, P. Q.

Pompiers et policiers à Rivière-du-Loup

En garde contre l'incendie

—

Combien de peintres savent qu'un amas de linge imbibé d'huile de lin, de peinture ou de térbenthine prendra feu de lui-même, sans cause extérieure? Je parlais avec un peintre qui avait près de trente ans et il n'en avait jamais entendu parler.

N'est-ce pas là une partie primordiale d'un métier que d'en connaître les dangers? On doit étudier ces choses même avant d'avoir pris un pinceau dans ses mains.

Ces linge imbibés d'huiles végétales, lorsqu'ils sont mis en tas, chauffent comme par exemple, du foin dans une grange lorsqu'il est trop vert et trop foulé, et prennent feu.

Il faut brûler ces linge lorsqu'on ne les utilise plus, ou les étende à sécher de façon qu'ils ne forment pas une masse qui puisse chauffer. On recommande surtout que les peintres possèdent toujours une boîte métallique bien fermée pour les placer.

UN OUVRIER DOIT BATIR ET NON DETRUIRE.

L'hon. A. Barrette se rend à Paris

Le ministre du Travail dans le gouvernement de Québec s'est embarqué le mercredi 19 septembre pour l'Europe, à titre de délégué de la province à la Conférence internationale du travail qui s'ouvrira à Paris, vers la mi-octobre.

Il est toujours fête pour celui qui bien fait

Et avec le chauffage par rayonnement, on connaît le confortable et la joie de vivre au foyer! L'air n'est plus le véhicule de la chaleur, ce sont les parois qui sont chauffées et qui émettent des rayons. On éprouve une sensation de bien-être léger, tonifiant, merveilleux! Demandez notre notice explicative.

Installation et réparation soignées d'appareils de chauffage et de plomberie.

Tél.: MARquette 4184
360 est, rue Rachel,
MONTREAL



MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR

JULIEN & JULIEN

Tél. Lancaster 5281 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

To Our English-Friends

Labor Safeguards Urged by the C.C.C.L. at Sherbrooke's Parley

Sherbrooke. — Legislation touching upon labor and safeguard of provincial autonomy was proposed here by Alfred Charpentier, national president of the Canadian Catholic Confederation of Labor at the opening session of the Confederation's three-day congress.

Mr. Charpentier said that the federal-provincial conference which opened at Ottawa August 6 would provide an opportunity to study ways of restoring to the provinces prerogatives sacrificed to Ottawa during the war. Now that hostilities were over, he said, the great problem which presented itself was how to evolve a direction similar to that imposed by Ottawa and as efficient, while returning to the provinces their autonomy.

Competitive Legislation

We must not look to other measures of a centralizing nature he said. We would suggest competitive legislation, of which there are already a number of examples between the provinces and Ottawa, as the best manner of reconciling the efficient administration of the country during the war with the preservation of the essential prerogatives of the provinces, with the aim of fulfilling present requirements and creating source of employment of a permanent nature for workers throughout the country. How else, he asked, could the federal-provincial conference hope to attain the aims for which it was convened, namely to assure employment to all, to promote social security and to maintain a high level in the national revenue. Mr. Charpentier said the confederation refuses to imitate certain movements that are making certain demands that are infantile and unrealizable.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCUREUR de BREVETS D'INVENTION
934 ST-ÉCATHERINE EST MONTRÉAL

LISEZ

LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



Recommendations

Then he outlined the following recommendations: Maintenance in private industry as a ceiling for salaries, of rate fixed by the regional councils of labor or the National Council of Labor in time of war and which were in effect at the close of hostilities with Japan, a minimum weekly salary, a nationwide minimum salary scale for basic industries, the 48-hour week in private industry, without lowering of salary, the 40-hour week in public services, without lowering of salary, establishment of labor offices, limitation of percentage of profits in industry, measures to promote the payment of annual salaries in national industries able to do so, and participation in the benefits of these industries.

Mr. Charpentier said that certain basic industries and many public utility service have been taken over by monopolies, have eliminated all competition and sell their products or services at excessive rates. He suggested as a remedy all watered capital be readjusted, profits limited, sale prices reduced and surplus of profits used to improve industry itself or public services for the common good of society. In such cases where controls are insufficient or impossible, he said, we ask nationalization pure and simple of the basic industries and public services.

Will Russia Become the Supreme Power of the World?

Whether Communist Russia will succeed in establishing herself as the supreme power of the world will be decided in the war of tomorrow in which she will fight her Allies of today, Great Britain and the United States, Rev. Father Georges Desjardins, one of the directors of "Relations", the Jesuit monthly, told the Civic Employees' Association regular dinner.

Speaking on the "Red Specter is spreading on the World", Father Desjardins said: "Russia is firmly established as the main power in Europe, she is now becoming the most important one in Asia, and she wants to become master of the world. Great Britain and the United States know it, but Russia is preparing to fight for it. This is why the Communist fifth column is working overtime in the two Americas".

Senator Chapman's speech

The speaker began his address by quoting a recent speech by Senator Chapman, of Virginia, in which the latter said: Communism or state socialism is rapidly overtaking Europe. We have destroyed a bad power of evil but we might well be establishing another one as bad if not worse. This is why it is the duty of every American to stop the gigantic wave which is sweeping Europe, from spreading to our own country".

Commenting on this passage from Senator Chapman, the speaker added: "Yes, the Red Circle of Communism is spreading rapidly and it is slowly closing upon our entire globe. This is the most vivid result of the present war which we have just ended. Moscow's domination now spread from Berlin to Vladivostock, and from the Arctic to the borders of Iran, Iraq, India and the Mediterranean."

Nouvelles du mouvement

(Suite de la page 5)

tuation financière et en mesure de faire face à l'après-guerre. Elle a conquis le marché américain. Nous devrons conserver en temps de paix les avantages acquis jusqu'à maintenant et les deux moyens, au dire de M. Lessard, pour atteindre cette fin sont: 1° des syndicats forts, et 2° des syndicats coopératifs.

Les élections ont donné le résultat suivant: président, M. Ph. Lessard, Québec; vice-président, M. G. Vallières, Trois-Rivières; secrétaire général, M. Harry St-Hilaire, Shawinigan; trésorier, M. O. Picher, Portneuf Station.

Les barbiers de Sherbrooke

Les Syndicats des maîtres-barbiers et employés-barbiers de Sherbrooke célébreront cette année le 25e anniversaire de leur fondation. Les manifestations se dérouleront le 21 octobre prochain.

A cette occasion, une séance d'études aura lieu dans l'après-midi au local des Syndicats MM. Lorenzo Lefebvre et Ls.-Philippe Demers, respectivement président et secrétaire du conseil central, seront les conférenciers. Mgr Ira Bourassa apportera également son concours à cette séance d'études.

Le soir, un banquet sera servi dans une des hôtels de l'endroit. Son Exc. Mgr Philippe Desrseau, évêque du diocèse de Sherbrooke, présidera le banquet. Parmi les autres personnalités importantes qui assisteront à ce banquet, nous pourrons remarquer MM. Lazare Simoneau, Edmond Morin, J. Rouillard, G. Dubreuil et Louis Blais, tous des pionniers du Syndicat des barbiers.

M. Paul-Emile Cabana, président de la Fédération des barbiers et coiffeurs de la province de Québec, sera également au nombre des invités d'honneur. Les organisateurs nous informaient aussi qu'un certain nombre de délégués de Saint-Hyacinthe et des Trois-Rivières seraient présents à ces manifestations.

Toutes ces cérémonies se dérouleront sous la présidence conjointe de M. J.-P. Grondin, président du Syndicat des employés-barbiers, et de M. Elie Ratti, président des maîtres-barbiers.

La Fête du Travail à Joliette

Les manifestations de la Fête du Travail, à Joliette, ont remporté cette année le succès habituel, grâce au dévouement du

secrétaire des Syndicats catholiques.

Le matin, à la cathédrale de Joliette, il y a eu messe spéciale. L'officiant était M. le chanoine Caillé, directeur diocésain de l'Action catholique. M. le chanoine Jetté, curé de la cathédrale, fit le sermon de circonstance au cours duquel il expliqua pourquoi il fallait aimer le travail. On remarquait dans le choeur, M. l'abbé Henri Pichette, aumônier général des syndicats de Joliette, et plusieurs prêtres de l'endroit. Dans la nef, M. Jos. Auger, président du secrétariat, accompagnait l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail.

Il y eut ensuite fête champêtre au terrain de jeux St-Jean-Bosco. Une troupe de marionnettes fut présentée par M. l'abbé Jean-Marc Marsolais, puis il y eut les discours prononcés par MM. Jos. Auger, Louis Durant, président du syndicat des patrons dans la construction, l'hon. Antonio Barrette, suivi de M. le chanoine W. Caillé. M. Fernand Jolicœur, chef du secrétariat, agissait comme maître de cérémonies.

Après les discours, il y eut courses, et enfin le soir, à l'arena de Joliette, soirée d'amateurs, à laquelle 3,000 personnes assistèrent. Outre une vingtaine d'amateurs, M. Ovila Légaré était au programme. Président de la soirée, l'hon. Antonio Barrette, qui prononça une allocution.

Fédération du bas façonné

A Sherbrooke, sous la présidence de M. Roméo Vallée, avait lieu, au mois d'août, le congrès de la Fédération nationale des employés du bas façonné et circulaire. La Fédération compte actuellement dans ses rangs 3,200 des 3,500 ouvriers du bas façonné de la province. Les syndicats sont répartis comme suit: trois à Sherbrooke, et un à chacun des endroits suivants: St-Jean, Drummondville, Farnham, Granby, Richmond, St-Hyacinthe et Plessisville. Seulement deux usines de bas façonné de la province ne font pas partie de l'organisation: elles sont toutes deux de Montréal.

Le congrès a adopté plusieurs résolutions pour être soumises à la C.T.C.C., puis a élu les officiers suivants: président, M. Roméo Vallée, Sherbrooke; 1er vice-président, M. Sylva Bergeron, Sherbrooke; 2e vice-président, M. René Prince, Granby; secrétaire-trésorière, Mlle Annette Roy, Sherbrooke; secrétaire général, M. Léo Bourque, St-Jean; directeurs pour St-Jean: MM. Raynald Martel et Clément Grégoire. Les autres directeurs doivent être élus par chacun des syndicats. Trente-quatre délégués participeront à ce congrès.

Les employés de l'industrie minière

Le congrès de la Fédération nationale des employés de l'industrie minière a eu lieu à Black Lake, sous la présidence de M. Emile Lessard. Les délégués officiels étaient au nombre de vingt-trois et parmi les visiteurs on remarquait M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier des syndicats de Québec, et M. Jean Marchand, organisateur adjoint de la C.T.C.C.

Le président Lessard a dit que le principal travail du Bureau fédéral avait été la réorganisation de la Fédération, son changement de nom, la refonte de sa constitution. Il y a eu aussi la question de l'amiantose qui a suscité beaucoup de travail.

D'importantes résolutions ont été adoptées après quoi on a procédé aux élections qui ont donné le résultat suivant: MM. Emile Lessard, président; Albert Nouvy, vice-président; L.-P. Martineau, sec.-trésorier; Emile Chassé, vérificateur; Hormidas Justras, Raymond Pellerin, Alphonse Savoie, Philibert Gravel, Louis Michaud, Jr, Edouard Deslisle, Philibert Lessard, Rosaire Bolduc et Ronald Poulin.

Réélection de M. Philias Dionne

M. Philias Dionne a été réélu président de l'Union des ouvriers du textile, du coton et du lin de Drummondville, à une assemblée récente à laquelle M. H. D'Amours, président de la Fédération nationale catholique du textile, agissait comme président d'élection et à laquelle assistait aussi M. l'abbé A. Allard, aumônier des syndicats de Drummondville.

Les autres officiers élus ou réélus sont: Louis-P. Croteau, vice-président; André Massé, secrétaire-archiviste; Marcel Desfossés, secrétaire-correspondant; Albert Cloutier, secrétaire-trésorier; Joseph Benoit, secrétaire-financier; Edgar Hevey, secrétaire-archiviste adjoint; Léopold Martineau, secrétaire-correspondant adjoint; Mlle Rita Côté, secrétaire-trésorière adjointe; Hermas Sylvain, sentinelle; Gérard Jutras, sentinelle adjointe.

Employés de bureau de Shawinigan Water

Les employés de bureau de Shawinigan Water and Power de toute la province, groupés en organisation professionnelle, viennent de s'affilier au Conseil central des syndicats nationaux des Trois-Rivières et à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Les officiers de ce groupe sont MM. P.-H. Laplante, président; J.-R. Richard, vice-président; J.-A. Bhérer, secrétaire; J.-R. Giroux, trésorier; Mlle Jeanne Bisson, François Soucy, J.-A. Courtois et M. Gosselin, directeurs.

Un patron parle à ses contremaîtres...

Les unions ouvrières reprochaient autrefois aux patrons de ne pas consentir à s'occuper de l'ouvrier. On lui reprochait sa négligence, sa dureté, son insouciance. Or voici qu'aujourd'hui les patrons changent et se convertissent à de meilleures solutions. Certains d'entre eux introduisent un service de bien-être social.

Que voit-on? Des unions commencent à s'attaquer publiquement à cette institution nouvelle qui est une garantie de paix, de concorde et de collaboration entre patrons et ouvriers. Ici, je crains fort, messieurs, que les unions perdent de vue le bien-être de l'ouvrier et qu'elles cherchent uniquement à accaparer les contributions hebdomadaires afin d'en faire des sources de revenus inépuisables. Que les ouvriers le sachent et qu'ils l'apprennent. Il n'y a pas que le salaire de monnaie qui compte, il y a le salaire en service, en récréation et en bien-être qui n'est pas monnayé. Or, un patron qui donne à ses ouvriers un service de bien-être social leur rend la vie plus utile, plus agréable et moins tendue.

Extrait de "DIRECTIVES AUX CONTREMAÎTRES"
par M. Eugène GIBEAU
président de The SLATER Shoe
et de l'Association Professionnelle
des Industriels

SLATER
POUR HOMMES ET FEMMES

The
Slater
Shoe

Législation . . .

(Suite de la 1^{re} page) dans les services publics, sans baisse de salaire; la création de tribunaux de travail; la limitation du pourcentage des profits dans l'industrie; des mesures pour promouvoir le paiement du salaire annuel dans les industries nationales et dans toutes les industries de base aptes à le donner et la participation aux bénéfices dans ces mêmes industries". L'orateur réclame aussi: l'uniformisation des lois de compagnies et la création de comités mixtes de production.

Les monopoles

"Certaines industries de base et nombre de services d'utilité publique sont passés aux mains de monopoles uniques, ont détruit toute concurrence et vendent à des prix excessifs; nous demandons, dans ces cas, l'application des deux solutions suivantes:

I. a. l'assèchement du capital mouillé; b. la limitation des profits; c. la diminution du prix de vente; d. l'emploi du surplus de profits à l'amélioration de l'industrie elle-même ou du service public pour le bien commun de la société. Nous demandons que ces réformes soient appliquées par un organisme tripartite: patronal, ouvrier et gouvernemental.

II. Dans le cas où pareil contrôle ne s'avérerait pas suffisant ou serait impossible, nous demandons comme remède extrême la nationalisation pure et simple de ces industries de base et de ces services publics.

Pourquoi toutes les réformes énoncées précédemment ne seraient-elles pas effectuées soit au provincial, soit au fédéral, suivant le cas, ou soit encore par voie de lois concurrentes ou d'ententes entre le fédéral et les provinces?"

(Ce rapport du président a été accepté par le Congrès comme base d'orientation dans les études futures du Bureau confédéral).

Pour peu que vous aimiez la vie, ne gaspillez pas le temps car c'est l'étoffe dont la vie est faite.

La vérité souffre, mais elle ne pérît pas. — Sainte Thérèse.

Il y a deux choses à faire ici-bas: aimer Dieu et le faire aimer des hommes. — Paul Seigneuret.

L'homme est loin de la liberté tant qu'il ne sait pas obéir. — P. Gratry.

Ne méprisez pas les petites choses, en considérant combien tu es incapable d'en faire de plus grandes.



Photographie prise à la séance plénière de la C.T.C.C. à Sherbrooke. Première rangée, de gauche à droite: M. l'abbé Georges Côté, Québec, aumônier général de la C.T.C.C.; M. Alfred Charpentier, Montréal, président; Monseigneur Philippe Desranleau, évêque de Sherbrooke, et Mgr Ira Bourassa, p.d., ancien aumônier des Syndicats et curé

à la cathédrale St-Michel. A l'arrière, dans le groupe: MM. les abbés Lucien Poulin, Sherbrooke; Lorenzo Lefebvre, président du Conseil central à Sherbrooke; Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.; Osias Fillion, président de la Fédération du bâtiment; Henri Petit, président du Conseil central de Québec; R. Ethier, trésorier, et autres. — (Photo "La Tribune").

La C.F.T.C. et la C.G.T.

Il est très important de se mieux connaître avant de se confondre

Les 15 et 16 avril la C.F.T.C. convoquait à Paris son Comité National pour examiner les propositions d'unité faites par la C.G.T. La résolution adoptée à l'unanimité, à l'issue de cette assemblée, peut se résumer en quelques mots: aux propositions d'unité organique de la C.G.T., la C.F.T.C. répond par des propositions d'entente organique. Quelle de mots? Nuance de termes? Nous sommes allés le demander à M. Gaston Tessier, secrétaire général de la Centrale Chrétienne:

M. Gaston Tessier

— Nous ne méconnaissions pas, m'a dit M. Gaston Tessier, l'intérêt primordial qui s'attache à la réalisation de l'unité syndicale. Il est vrai que sur l'action revendicatrice, sur tous les problèmes que pose la recherche d'un progrès social effectif, sur le plan de l'action syndicale, en un mot, nous nous sentons le plus souvent en plein accord avec la C.G.T. Nous en avons fait la démonstration dans la clandestinité et aussi au moment de la Libération lorsque nous avons déclenché, ensemble, la grève générale insurrectionnelle. Cette action commune, coordonnée, cette liaison de nos deux activités, c'est ce que nous appelons l'entente organique. Mais l'unité, c'est autre chose.

L'unité suppose une parfaite identité de vues quant aux fins mêmes de l'action syndicale, des conceptions philosophiques et sociales identiques, une aspiration commune à la même civilisation, en quelque sorte. Cela est-il acquis? Il faut être loyal.

Entre la C.G.T. et la C.F.T.C. il y a une différence profonde, sans doute irréductible, qui tient justement aux théories et aux méthodes, aux souvenirs et aux disciplines.

Quelle est la meilleure formule, poursuit le secrétaire général de la C.F.T.C.: plonger tous les travailleurs sans distinction d'origine ou de pensée, dans une seule et vaste Confédération, ce qui entraînera forcément une dilution des doctrines vers le neutre et l'amorphe (sans compacter les inévitables et mortelles "luttes de tendances"); ou bien admettre les convictions et les affinités, faire l'entente non pas entre personnes, mais entre groupements?"

Unité ajournée

C'est cette seconde solution qu'a choisie le Comité National de la C.F.T.C.

"Le Comité National estime, en toute hypothèse, que l'unité ne pourra se réaliser que si les représentants des deux Confédérations ont pris l'habitude de collaborer et de s'efforcer de faire coïncider leurs points de vue".

L'unité n'est donc point définitivement rejetée par les syndicalistes chrétiens, mais ajournée. Pourquoi vouloir aller trop vite?

La démocratie syndicale, explique Gaston Tessier, exige qu'une telle décision soit prise par une assemblée qui exprime le plus complètement possible l'opinion de l'ensemble des syndiqués. Or il nous est interdit de réunir un Congrès actuellement car le retour de nos prisonniers et déportés, parmi lesquels se trouvent de nombreux militants et dirigeants et même un membre du bureau confédéral, n'est pas encore chose accomplie.

La C.G.T. elle-même n'est pas encore au complet. La place de Léon Jouhaux, qui conserve non seulement son titre de secrétaire général, mais qui incarne véritablement le syndicalisme confédéré, est impossible à combler actuellement et il est certain

que les "chrétiens" sont eux-mêmes tous sensibles à cette absence du premier syndicaliste de France...

Fiançailles avant le mariage

L'unité syndicale est comme le mariage, qui doit être précédé par les fiançailles. C'est du moins la tradition chrétienne. La C.F.T.C. hésite à abandonner la liberté d'expression que lui donne son existence autonome avant de savoir si la vie sera possible au sein d'une C.G.T., tout entière au service du matérialisme historique et qui accepte maintenant de voir ses militants participer aux luttes électorales... Ces craintes commandent actuellement la réserve des syndiqués chrétiens qui ne demandent par ailleurs que d'être convaincus du contraire, car l'idéal unitaire sommeille depuis plusieurs décades au cœur de tout syndicaliste sincère...

Au moment où ces lignes paraissent, les pourparlers ont repris entre les deux Confédérations syndicales. Le désir d'aboutir qui anime les représentants de la C.G.T. leur conseillerait de faire l'essai loyal de l'entente avant de poser à nouveau le problème de la fusion organique? C'est la solution qui paraît la plus sage, c'est la solution attendue. Elle a le mérite de ne pas couper les ponts et d'empêcher le réveil des surenchères réciproques, sources de conflits, de division et d'appauvrissement de l'idéal syndicaliste.

Ce que réclament les travailleurs chrétiens en France

Paris. — Au cours de la dernière journée du congrès de la Confédération française des travailleurs chrétiens, les délégués se sont prononcés pour: 1° Un régime complet de sécurité pour les travailleurs; 2° La promotion des salaires par le développement de l'orientation professionnelle; 3° L'économie dirigée qui, sans être l'étatisation, maintienne largement la liberté et le profit individuel.

La C.F.T.C. réclame la création d'un Conseil national du plan de l'économie française aux travaux duquel les syndicats ouvriers seraient associés. Les délégués se déclarent partisans d'une organisation professionnelle à direction paritaire et à compétence économique et sociale. Enfin, ils préconisent une réforme des entreprises et la participation des travailleurs à la gestion, aux profits et à la propriété de l'établissement où ils sont employés.

flits, de division et d'appauvrissement de l'idéal syndicaliste.

Michel P. HAMELET
(Temps Présent,
27 avril 1945).

La marche sur Ottawa

Portant la parole à la séance plénière de Sherbrooke, M. Charpentier a protesté au nom de la C.T.C.C. contre l'accusation portée contre le mouvement dont il est le président et voulant que les syndicats catholiques aient refusé de participer à la fameuse délégation qui a organisé une "marche ouvrière sur Ottawa".

M. Charpentier a qualifié d'enfantines et d'irréalisables les revendications faites à cette occasion. Ces revendications comprenaient entre autres le paiement d'un salaire de \$25 pour chaque semaine de chômage pour les ouvriers congédiés des usines de guerre.

Pour faire croire au public que les syndicats étaient, en quelque sorte, rétrogrades, certaines unions ouvrières ont publié récemment que les syndicats avaient refusé de se joindre à cette délégation. M. Charpentier a déclaré que les syndicats catholiques n'avaient aucunement été invités et que même s'ils avaient été invités, ils auraient refusé d'y participer.

Les raisons: cette délégation était dirigée par des éléments communistes et radicaux des organisations ouvrières canadiennes et en second lieu, les véritables chefs responsables des deux mouvements représentés à Ottawa n'étaient pas présents.

Vient de paraître . . .

Un résumé des cours donnés à l'Ecole de Chefs de St-Hyacinthe du 1er au 15 juillet.

Prix : \$0.50 l'exemplaire

S'adresser à
M. l'abbé J.-C. Leclaire,
Séminaire de St-Hyacinthe,

ou au
Secrétariat du Travail Inc.
1695 Marguerite-Bourgeoys,
St-Hyacinthe, P.Q.

Quantité limitée.

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

La maison des travailleurs

MAISON ULTRA-MODERNE

18, 21^e Rue, Québec

\$1.00 le billet — 6 billets pour \$5.00

Pour la construction d'un siège social à la C.T.C.C.

Valeur de \$9000.00

Adressez-nous CE COUPON

Sur réception de ce coupon et de votre remise, nous vous retournerons les billets demandés.

SECRETARIAT DES SYNDICATS CATHOLIQUES

19, rue Caron

Québec

Veuillez trouver ci-joint, la somme de \$ pour l'achat de billet(s) sur la MAISON DES TRAVAILLEURS.

NOM . . .

ADRESSE . . .

Mise au point qui s'impose

Le Clergé et les Unions internationales

Plus ou moins fréquemment, *Le Monde Ouvrier*, journal de l'Union internationale, revient sur la question "le clergé et les Unions internationales". C'est une vieille rengaine que *Le Monde Ouvrier* reprenait de nouveau dans son numéro du 8 septembre dernier.

A la suite d'une déclaration de Mgr J. Haas, sous l'autorité de Mgr J. Francis Noll, évêque de Fort-Wayne, Indiana, les dirigeants des Unions internationales se sont réjouis. Cette déclaration a été reproduite il y a quelques années dans le journal anglo-saxon *Our Sunday Visitor Press*. Nos lecteurs nous dispenseront de citer ici le texte "de cette superbe envolée de tolérance sociale".

Le Monde Ouvrier conclut de cette déclaration :

"Ce qui est bon pour les ouvriers catholiques américains ne le serait-il pas autant pour les ouvriers catholiques canadiens?"

Fausse conclusion

Cette conclusion ne s'impose pas. Ce qui peut être bon pour les ouvriers catholiques américains ne l'est pas nécessairement pour les ouvriers catholiques canadiens, particulièrement ceux du Québec.

Il faut d'abord mentionner que les évêques, dans leurs diocèses respectifs, sont les juges pour décider de la meilleure façon d'appliquer les directives des Papes. Chaque pays, chaque diocèse a sa physionomie propre. On ne peut donc pas comparer, sur la question d'association, comme sur beaucoup d'autres d'ailleurs, les Etats-Unis avec la province de Québec.

Conditions différentes

Certes, les conditions de religion autant que la mentalité sont bien différentes dans les deux endroits. N'est-il pas généralement admis qu'il serait difficile d'organiser des unions ouvrières exclusivement catholiques aux Etats-Unis? Chez nous, dans cette province, les conditions particulières dont nous sommes favorisés, ont permis que des associations ou syndicats, basés sur la doctrine sociale chrétienne, fussent possibles. De fait, ils ont été établis depuis assez longtemps et ils vivent.

Depuis vingt-cinq années, nos évêques de la province de Québec ne demandent-ils pas aux travailleurs catholiques de se tenir à l'écart des unions neutres et étrangères? Ne leur demandent-ils pas fréquemment de se grouper dans des syndicats bien à eux qui s'inspirent de principes de leur foi? Ce sont nos évêques à nous, dans chacun des diocèses de notre province, qui nous ont donné et nous donnent encore des directives précises sur ce point. Il est d'ailleurs certain que nos travailleurs catholiques n'ont pas à aller chercher ou à prendre leurs directives des évêques des Etats-Unis. Nos évêques ne sont-ils pas là pour nous servir de chefs?

Les ouvriers catholiques américains sont dans des conditions particulières, en ce qui regarde le problème d'association. Ils n'ont pas beaucoup de choix et les circonstances ne leur permettent pas de faire mieux. Vien-nent-ils demander aux évêques de la province de Québec comment agir? Ils ont leurs évêques qui leur indiquent quoi faire.

Nos évêques sont les juges

Ici, chez nous, dans notre province, il en est bien autrement. Nous avons nos Syndicats nationaux Catholiques. Nos Evêques sont les juges pour appliquer, dans notre milieu, les directives de l'Eglise. Ils nous indiquent quoi faire car ils sont nos chefs spirituels à nous.

Pour embrouiller nos travailleurs catholiques, l'Union internationale n'aurait-elle donc pas d'autre argument que d'utiliser les déclarations des évêques des Etats-Unis? N'est-il pas juste d'affirmer que l'interprétation qu'en fait *Le Monde Ouvrier* est fausse? Pourtant ce journal devrait savoir mieux, car souvent on leur a dit la vérité.

Si les chefs de l'Union interna-

tionale demandaient aux évêques de la province de Québec ce qu'ils pensent de leur Union pour les catholiques de chez nous, la réponse unanime serait-elle: "Ce qui est bon pour les ouvriers catholiques américains l'est aussi pour les ouvriers catholiques canadiens?" Nous ne le croyons pas.

"Pour nous, il ne peut s'agir d'un syndicalisme neutre, international ou national, guidé d'abord par la force ou pour des visées de pur progrès matériel. Trop de morale entre dans le problème pour le régler par le nombre seul, sans croyance en Dieu, sans religion, sans Evangelie et sans conscience. Il appartient aux Syndicats catholiques, tout en travaillant aussi efficacement que leurs rivaux aux tâches immédiates de la protection des travailleurs et de l'amélioration de leur sort, d'être les champions de la grande réforme sociale qui doit constituer l'ordre nouveau". (*Le Devoir*, 25 sept. 1945, p. 6).

Son Eminence le cardinal Villeneuve

A l'occasion des Semaines sociales de Montréal, Son Eminence

Voilà ce que nos évêques nous disent, à nous les travailleurs catholiques de la province de Québec.

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCES

1926 Plessis — AM. 8900

4156 Adam — AM. 3733

PRETS

Les demandes de prêts de tous ceux qui peuvent assurer le remboursement dans un délai raisonnable reçoivent toujours à nos succursales ce bon accueil qui est une tradition dans cette banque.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social :

221 ouest, rue St-Jacques

320 succursales et bureaux

Montréal



FRAPPER DUR ET FRAPPER BIEN

• Même si l'on ne s'agit que d'une simple partie de "scrub", chaque joueur attend toujours avec impatience son tour de prendre le bâton. Frapper la balle d'aplomb et avoir le temps de faire le but est chaque fois un sujet de grande satisfaction. D'autant plus que la pratique du baseball, même dans cette forme élémentaire, est un excellent exercice physique.

Aux jeunes enthousiastes qui aspirent à s'illustrer un jour dans les ligues majeures, nous suggérons d'observer le jeu de Roland Gladu. Il conseille de choisir un bâton bien équilibré et du poids requis, et de prendre, pour frapper, une posture confortable. Il insiste surtout sur l'importance d'une détente parfaite au bâton.

À L'APPUI DU PROGRAMME NATIONAL DE CULTURE PHYSIQUE

ROLAND GLADU, un des meilleurs frappeurs des Royaux de Montréal, un joueur qui a l'œil sûr et le bras solide, fait voir comment il fait face à la balle.

POUR MOI,
DES TIMBRES
D'ÉPARGNE DE GUERRE

LA BRASSERIE
MOLSON
LIMITÉE